

**Rapport de la commission du Génie civil et des équipements du 7 mai 2026**

Rapporteuse : Anabela FRAGA

**DA 023 – 26.04 Crédit de réalisation de CHF 4'610'000.00 TTC destiné à la mise en séparatif du réseau d'assainissement et au réaménagement des chemins du Grand-Champ et des Grebattes**

En introduction, le Conseiller administratif, a rappelé le fonctionnement des crédits d'investissement communaux. Les projets sont généralement traités en deux étapes : un crédit d'étude permettant de préciser le projet et les coûts, puis un crédit de réalisation permettant le lancement effectif des travaux.

Il a également expliqué que, pour les projets de réaménagement de l'espace public, les travaux concernent à la fois les infrastructures souterraines et les aménagements de surface.

Le projet présenté vise principalement à répondre au vieillissement du réseau d'assainissement existant, actuellement en système réseau unitaire d'eaux usées et pluviales, ainsi qu'aux problématiques de sécurité et de mobilité scolaire relevées dans le secteur d'Aire.

Des analyses réalisées en collaboration avec le BPA et l'ATE avaient mis en évidence plusieurs déficits sur les cheminements scolaires, notamment des trottoirs discontinus, des problèmes de stationnement et des situations de danger pour les piétons.

Le Chef de projet au Service de l'aménagement, a présenté les principaux objectifs de l'objet :

- améliorer la sécurité des piétons et des écoliers ;
- assurer une continuité des itinéraires de mobilité douce ;
- lutter contre les îlots de chaleur par la végétalisation ;
- mettre le réseau d'assainissement aux normes ;
- répondre aux exigences cantonales en matière de végétalisation et de mobilité.

Le projet prévoit notamment :

- l'élargissement et la sécurisation des trottoirs ;
- la création de bandes végétalisées ;
- la plantation d'arbres ;
- l'aménagement de plateaux surélevés pour ralentir la circulation ;
- la création d'une zone de rencontre sur le chemin des Grebattes ;
- la réorganisation des places de stationnement afin d'améliorer la visibilité et la sécurité des piétons.

Le coût total du projet s'élève à CHF 4'610'000.00 TTC, réparti de la manière suivante :

- CHF 1'350'000.00 pour le réaménagement du chemin du Grand-Champ ;
- CHF 360'000.00 pour le chemin des Grebattes ;
- CHF 2'200'000.00 pour les travaux d'assainissement ;
- CHF 200'000.00 pour les raccordements privés, les raccordements privés sont à la charge des propriétaires, les travaux leur sont refacturés
- CHF 80'000.00 pour les acquisitions foncières ;
- CHF 419'000.00 pour divers et imprévus.

Le planning prévoit un démarrage des travaux à l'automne 2026 avec une réalisation échelonnée jusqu'à fin 2027.

Un commissaire MCG remercie l'administration pour sa présentation et demande si la Commune va supprimer des places de parc devant le cimetière.

Le Chef de projet au Service de l'aménagement répond que les places de parc sont conservées car elles sont en dehors du périmètre concerné sur Grand-Champ.

Un commissaire UDC indique que lorsque la Commune était sous un régime d'administration provisoire, le présent objet est l'un des rares dont la validation a été refusée par le Conseil d'État car il ne disposait pas d'une unité de la matière (séparatif utile, mais suppression de places de parc).

Le conseiller administratif indique que tous les crédits de réaménagement sont présentés de cette manière-là, à savoir les travaux de surface et les travaux souterrain.

Le Conseil d'État a estimé que la Commune pouvait autoriser l'un sans l'autre, que ces deux volets pouvaient être traités séparément.

La Commune a refusé de séparer le crédit en deux, c'est pour cela que le crédit est présenté aujourd'hui.

Un commissaire MCG demande ce qu'il en est à propos des raccordements des privés. Le Chef de projet au Service de l'aménagement répond que les CHF 200'000.00 concernent uniquement les raccordements sur le domaine public. Le propriétaire privé devra, à ses frais, procéder à son raccordement au réseau public.

Les échanges ont mis en évidence un accueil favorable du projet, notamment en matière de sécurité, de mobilité et d'environnement.

**La DA 023 – 26.04 Crédit de réalisation de CHF 4'610'000.00 TTC destiné à la mise en séparatif du réseau d'assainissement et au réaménagement des chemins du Grand-Champ et des Grebattes, est acceptée par 12 OUI (3 SOC, 2 LES VERT.E.S, 1 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 2 MCG, 1 LED, 1 PLR, et 2 UDC).**